Agriculture et Agroalimentaire Canada
Agriculture and Agri-Food Canada

Le Bulletin bimensuel

Le 20 décembre 2002 Volume 15 Numéro 23

AVOINE : SITUATION ET PERSPECTIVES

Le marché canadien de l'avoine a évolué considérablement au cours des dix dernières années, la production s'étant déplacé de la région Ouest à la région Est des Prairies de l'Ouest canadien, et l'industrie de la transformation ayant pris énormément d'envergure. De plus, l'avoine est de plus en plus populaire comme fourrage vert. Le sécheresse qui a sévi en 2002-2003 a grandement réduit la production et les mauvaises conditions au moment de la récolte en ont sérieusement miné la qualité. Le prix de l'avoine devrait demeurer ferme tout au long de la campagne agricole 2003-2004. Dans l'hypothèse d'un retour à des conditions de croissance normales en 2003-2004, la production et les exportations de l'avoine canadienne devraient augmenter de façon significative et permettre au Canada de reprendre sa position dominante sur le marché d'exportation de cette denrée. Le présent numéro du *Bulletin bimensuel* fait un survol de la situation et des perspectives concernant l'avoine.

PRODUCTION ET ÉCHANGES À L'ÉCHELLE MONDIALE

L'Union européenne (UE), la Russie, le Canada et les États-Unis (É.-U.) produisent dans l'ensemble la majeure partie de l'avoine cultivée sur la planète. En 2002-2003, la production totale à l'échelle mondiale est estimée à 26 millions de tonnes (Mt). Même si la Russie est un pays producteur très important, en général, son avoine est destinée au marché intérieur ou est d'une piètre qualité; par conséquent, ce pays n'est pas un joueur important sur le marché mondial de l'exportation de l'avoine.

D'ordinaire, le Canada est le plus grand exportateur au monde, comblant de 50 à 70 % de la demande mondiale, qui s'est établie en moyenne à plus de 2 Mt au cours des cinq dernières années. Habituellement, l'UE est responsable de 20 à 30 % des échanges mondiaux, la Suède et la Finlande étant les principaux pays exportateurs au sein de l'UE. L'avoine exportée de ces pays européens est principalement destinée au marché de l'alimentation des chevaux dans le sud des É.-U., et dans une moindre mesure au marché américain de la meunerie. L'Australie est le seul autre joueur important sur le marché de l'exportation de l'avoine, sa part de marché représentant de 5 à 10 % des échanges mondiaux. Les É.-U. comptent pour 80 % des importations mondiales, suivis du Japon, du Mexique et de l'UE.

Importateurs

États-Unis

La production américaine d'avoine a décru au cours des dernières décennies. L'utilisation de l'avoine dans les rations chevalines a diminué, la demande au chapitre de l'alimentation humaine n'a guère progressé, et la production d'autres cultures s'est révélée plus rentable. L'avoine est défavorisée par la politique agricole américaine, car d'autres cultures reçoivent un soutien plus important. En outre, les meuniers préfèrent l'avoine canadienne à celle produite aux É.-U. Le climat canadien donne une balle plus mince qui se traduit par un meilleur rendement à la mouture.

Les É.-U. représentent le plus grand marché d'importation au monde, et la plupart des exportations canadiennes sont destinées au marché américain de la meunerie. Minneapolis est le principal point d'établissement des prix pour l'avoine de meunerie, plusieurs grandes meuneries étant situées dans la région. Environ 25 % des exportations canadiennes d'avoine aboutissent au Minnesota. L'Iowa, le Wisconsin et l'Ohio sont également de grands importateurs, représentant environ 20 %, 15 % et 10 % respectivement des importations. Depuis le déclin de la production américaine d'avoine, les importations du Canada et de l'UE ont augmenté considérablement. De 1980 à 1995, les importations d'avoine ont grimpé régulièrement, mais se sont stabilisées ces dernières années, comblant la plupart des marchés commerciaux des É.-U. Il est peu probable que les importations d'avoine brute pour le marché de la meunerie augmentent dans un proche avenir, étant donné que l'on ne prévoit pas de hausse importante de l'utilisation alimentaire. Au cours des dix dernières années, l'utilisation alimentaire de l'avoine a stagné, après avoir atteint un plafond à la fin des années 80. Les importations d'avoine canadienne par les É.-U. ont augmenté régulièrement au cours de la dernière décennie.

En 2002-2003, l'offre américaine d'avoine a continué de reculer, la production demeurant à un plancher quasi-historique malgré une hausse de 14 % des superficies ensemencées. Des conditions chaudes et sèches aux É.-U. ont influé négativement sur la production dans le Dakota du Nord, État producteur important, et ont entraîné une baisse de 7 % des rendements

CANADA : EXPORTATIONS D'AVOINE

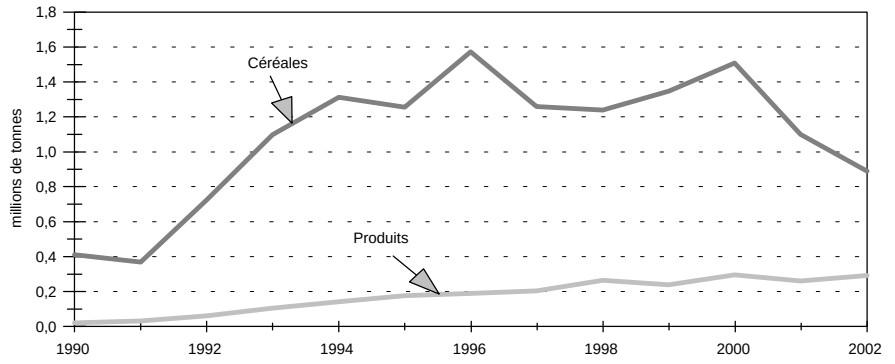

Source : Statistique Canada

Canada

par rapport à 2001-2002. Les importations américaines devraient demeurer semblables à l'an dernier; toutefois, un pourcentage relativement élevé des importations devraient provenir de l'UE en raison du resserrement des stocks au Canada. Depuis 1995-1996, l'UE n'a pas comblé plus de 35 % des besoins d'avoine des É.-U., mais en 2002-2003, l'UE devrait représenter jusqu'à 50 % des importations américaines.

Exportateurs

Union européenne
Généralement, l'UE se situe au deuxième rang des exportateurs d'avoine, derrière le Canada. Au cours de la dernière décennie, les subventions accordées par l'UE ont exercé des pressions baissières sur le prix de l'avoine, les subventions à l'exportation atteignant 60 $US/t en 1999-2000. Depuis, les subventions à l'exportation versées par l'UE pour l'avoine ont diminué pour plusieurs raisons. D'abord, le prix relevé aux É.-U. a aidé l'UE à être concurrentielle sur les marchés américains sans le recours à des subventions. De plus, l'UE tente de réduire les subventions alors qu'elle se prépare à accueillir les pays de l'Europe de l'Est dans l'union économique européenne. Les accords commerciaux internationaux pourraient aussi être entrés en ligne de compte dans les récents programmes d'exportation de l'UE, car, au titre de l'Agenda 2000, l'UE a dû limiter ses subventions sur les céréales secondaires à 10,3 Mt.

En 2002-2003, la récolte a été excellente en EU, la production atteignant son niveau le plus élevé depuis 1991-1992. En général, la qualité est bonne et l'UE prévoit offrir son plus important programme d'exportation des temps modernes. On s'attend à ce que les exportations d'avoine atteignent le double du niveau de 2001-2002, pour s'établir à 1,2 Mt, à cause d'une hausse de la production en UE et des vastes possibilités d'exportation attribuables aux stocks serrés au Canada et aux É.-U. L'accroissement de la production et des exportations de cette région réduira en 2002-2003 la prime que commandait l'avoine américaine en 2001-2002 par rapport au maïs; cette prime demeurera toutefois exceptionnellement élevée.

L'UE n'a pas l'intention d'avoir recours à des subventions à l'exportation en 2002-2003. En 2002-2003, compte tenu de l'ampleur de sa production d'avoine et du prix élevé de l'avoine en Amérique du Nord, l'UE a pu être concurrentielle sur les marchés nord-américains sans offrir de subventions. Ces dernières années, les exportations d'avoine de l'UE ont principalement abouti sur le marché de l'alimentation des chevaux dans le sud des É.-U. Cependant, en 2002-2003, l'UE a pu offrir des prix très concurrentiels et certains fournisseurs du secteur ont indiqué que l'avoine de l'UE s'est retrouvée sur les marchés du nord des É,-U., qui traditionnellement constituent les marchés de meunerie pour l'avoine canadienne. Étant donné le repli des stocks d'avoine canadienne de qualité meunière et son prix élevé, les acheteurs américains s'intéressent à l'avoine en provenance de l'UE.

CANADA : BILAN DE L'AVOINE

	2000 -2001	2001 -2002	2002 -2003p
Superficie ensemencée (kha)	1 820	1 907	2 399
Superficie récoltée (kha)	1 299	1 238	1 298
Rendement (t/ha)	2,61	2,17	2,12
	.....milliers de tonnes.....		
Stocks de report	1 122	854	365
Production :			
Manitoba	*1 016*	*748*	*1 018*
Saskatchewan	*1 377*	*961*	*972*
Alberta	*657*	*592*	*285*
Autre	*339*	*390*	*473*
Production totale	**3 389**	**2 691**	**2 748**
Importations	8	53	15
Offre totale	**4 519**	**3 598**	**3 128**
ASI [/1]	268	328	360
PDC [/2]	1 632	1 467	1 160
Pertes (manutention)	5	9	8
Utilisation intér. totale	**1 905**	**1 804**	**1 528**
Exportations :			
céréales	1 461	1 069	890
produits	299	360	360
Exportations totale	**1 760**	**1 429**	**1 250**
Stocks de fin de campagne	854	365	350
Prix moyen [/3]	114,49	202,28	190-220

[/1] Alimentation, semence et utilisation industrielle
[/2] Provendes, déchets et criblures
[/3] Nearby Chicago Futures Contract

p : prévision d'AAC, décembre 2002
Source : Statistique Canada

Canada
Pendant la saison de croissance 2002-2003, de nombreuses conditions défavorables ont ravagé la production céréalière en Saskatchewan et en Alberta. Les producteurs voudront certainement oublier une saison marquée par une croissance lente au printemps, une sécheresse extrême pendant l'été, une invasion de sauterelles, une gelée en août, des pluies dans l'arrière-saison entraînant une croissance secondaire et une récolte tardive et de la pluie et de la neige pendant la moisson. Cependant, ces problèmes n'ont pas touché toutes les régions productrices. En fait, au Manitoba, province qui a compté pour 45 % de la production d'avoine de l'Ouest canadien, les conditions étaient généralement favorables, car les précipitations ont été adéquates, les rendements, supérieurs à la moyenne et la qualité, raisonnablement bonne.

Les superficies ensemencées ont progressé de 26 % en raison de la hausse des prix en 2001-2002 et des stocks de fin de campagne les plus serrés des temps modernes. Étant donné le piètre état des cultures et la pénurie d'aliments pour le bétail dans les régions touchées par la sécheresse, un pourcentage élevé des cultures n'a pu être moissonné à titre de céréale. De nombreux producteurs ont fait la récolte pour l'affouragement en vert, tandis que d'autres n'ont pu effectuer la moisson en raison des mauvaises conditions climatiques. En décembre, Statistique Canada a estimé la production canadienne d'avoine à 2,7 Mt. Compte tenu de ces estimations de production, les stocks sont très faibles à 3,1 Mt, comparativement à 3,6 Mt en 2001-2002 lorsque les prix ont grimpé considérablement par rapport aux autres céréales secondaires.

Cependant, le recul de la production a eu lieu surtout en Alberta, qui n'est pas la plus importante province de meunerie et d'exportation (une bonne partie de l'avoine semée en Alberta sert désormais de fourrage, plutôt que de céréale). Par contre, la production du Manitoba a augmenté considérablement en 2002-2003. La production de la Saskatchewan est douteuse sur les plans de la quantité et de la qualité, et cette province est une grande exportatrice. Selon le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de Revitalisation rurale de la Saskatchewan, 30 % de la production devrait être de grade N° 4 de l'Ouest canadien, et donc impropre à la mouture. Seulement 31 % de la production d'avoine est classé dans les deux grades supérieurs qui sont les principaux grades de meunerie. Environ 39 % de l'avoine serait de grade N° 3 de l'Ouest canadien, et pourrait aussi être de qualité meunière.

On prévoit que les exportations d'avoine canadienne et de ses produits dérivés reculeront d'environ 0,2 Mt pour s'établir à 1,25 Mt, ce qui est largement inférieur à la moyenne quinquennale de 1,5 Mt. L'UE a intensifié sa concurrence sur le marché américain. Si le rythme des importations en provenance de l'UE se maintient, les exportations canadiennes risquent même d'être inférieures aux prévisions actuelles. L'utilisation en alimentation animale devrait diminuer en raison de l'amenuisement des stocks et les stocks de fin de campagne devraient descendre au-dessous du niveau relevé en 2001-2002.

Il est possible que le Canada importe de l'avoine, aux fins de l'utilisation en alimentation animale ou de l'industrie meunière. En 2001-2002, le Canada a importé environ 34 000 t d'avoine fourragère de l'Ukraine et il pourrait importer à nouveau de l'avoine fourragère de la région de la Baltique en 2002-2003, car le prix des céréales fourragères est très élevé au Canada par rapport à l'Europe de l'Est. Compte tenu des stocks serrés d'avoine de mouture au Canada, les meuniers canadiens pourraient se tourner périodiquement vers l'UE. Toutefois, cette situation est peu probable, à tout le moins

OUEST CANADIEN : PRODUCTION D'AVOINE PAR PROVINCE

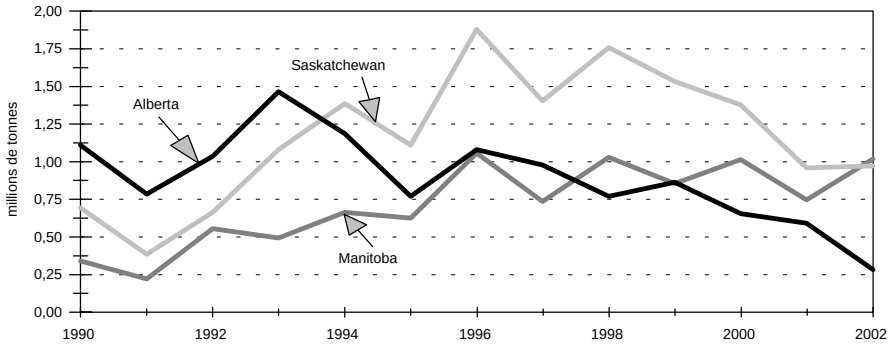

Source : Statistique Canada

en ce qui concerne l'importation de volumes importants, étant donné les coûts élevés associés au transport de l'avoine jusqu'aux minoteries des Prairies.

PRIX

L'ampleur et la qualité de la récolte canadienne d'avoine déterminent dans une large mesure le prix de l'avoine par rapport à celui des autres céréales secondaires. Le prix du maïs américain est à la base du prix de toutes les céréales secondaires, y compris l'avoine. La plupart des années, lorsque les stocks d'avoine sont abondants au Canada, aux É.-U. et en UE, le prix à la tonne de l'avoine est inférieur à celui du maïs et de l'orge, car, en général, l'avoine a une valeur nutritive moins élevée dans les rations animales. La prime accordée à l'avoine de mouture par rapport à l'avoine fourragère est faible lorsque les stocks sont abondants parce qu'il est facile de satisfaire à la demande inélastique de l'industrie meunière. Lorsque les stocks d'avoine de qualité meunière sont faibles, le prix de l'avoine de mouture peut grimper considérablement par rapport à l'avoine fourragère, à l'orge et au maïs. L'industrie meunière fait monter sensiblement le prix de l'avoine de mouture, comparativement à celui de l'avoine fourragère, afin d'obtenir une avoine de qualité supérieure car il n'y a aucune céréale de substitution.

En 2002-2003, le prix de l'avoine a été soutenu par une pénurie d'orge. Normalement, le prix de l'orge, principal ingrédient de l'alimentation animale dans l'Ouest canadien, est établi à l'exportation. Cependant, en 2002-2003, la pénurie d'orge dans l'Ouest canadien signifie que le prix de l'orge est comparable au prix à la livraison du maïs américain importé. Vu la pénurie d'orge, le prix de l'orge fourragère est supérieur à la normale (peut-être de 30 $/t ou plus selon l'endroit, la référence étant le prix d'exportation de l'orge pour la région Nord-Ouest du Pacifique). Par conséquent, le prix de l'avoine fourragère, qui est établi en fonction de celui de l'orge fourragère, est beaucoup plus élevé que les années précédentes. De même, cette situation soutient le prix de l'avoine de mouture, qui commande une prime considérable par rapport à l'avoine fourragère. Les stocks relativement serrés d'avoine de mouture en raison d'une baisse de la production, le niveau remarquablement faible des stocks de report et la qualité inférieure à la normale garantissent une prime importante pour l'avoine de mouture comparativement à l'avoine fourragère, en plus de soutenir le prix de l'avoine.

En 2002-2003, le prix de l'avoine devrait demeurer élevé, au moins jusqu'à confirmation tard au printemps 2003 des prévisions relatives à une production accrue. Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) prévoit que les cours à terme de l'avoine à Chicago s'établiront à 1,90-2,20 $US le boisson (boiss.) pour la campagne 2002-2003), c'est-à-dire environ 190-220 $CAN/t, selon le taux de change actuel. Étant donné les stocks serrés d'avoine de qualité meunière dans l'Ouest canadien, il est

DÉVELOPPEMENT INFLUANT SUR LE MARCHÉ CANADIEN DE L'AVOINE

L'élimination des tarifs sur les produits de l'avoine dans le cadre de *l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis* et *l'Accord de libre-échange nord-américain* a été l'un des facteurs qui ont favorisé la transformation de l'avoine au pays. Les tarifs sur les produits de l'avoine s'élevaient à environ 18 $/t en 1988. Ils ont été éliminé progressivement depuis la mise en oeuvre des accords. L'élimination des tarifs sur les produits de l'avoine a accru l'attractivité des produits de l'avoine canadiens pour les acheteurs américains.

L'élimination en 1995 des subventions au transport interne, anciennement versées au titre de la *Loi sur le transport du grain de l'Ouest (LTGO)*, a influé considérablement sur les marchés canadiens de l'avoine, car les frais de transports aux ports d'exportation sont monté en flèche. Ainsi, les coûts d'expédition de l'avoine de la région de la Rivière-de-la-Paix (Alberta), une importante région productrice d'avoine, à Thunder Bay (Ontario), sont passés de 20 $/t en 1994-1995 à environ 43 $/t en 1995-1996. Depuis, les coûts ont augmenté légèrement pour s'établir à environ 45 $/t en 2002-2003. Par suite de la hausse des coûts de transport, la production canadienne d'avoine s'est déplacée énormément. Au début des années 1990, l'Alberta était la principale province productrice d'avoine au Canada, produisant 1,1 Mt d'avoine et en exportant environ 245 000 tonnes (t), comparativement à une production de 0,3 Mt et à des exportations de 0,05 Mt pour le Manitoba. Après l'élimination de la subvention au transport, la production de l'avoine s'est déplacée vers l'est, au Manitoba et en Saskatchewan, car les coûts de transport aux principaux marchés américains sont plus bas à partir de cette région. En 2002-2003, la production manitobaine a atteint 1 Mt et l'on prévoit que les exportations d'avoine brute et transformée de cette province se chiffreront à environ 0,7 Mt, ce qui fera du Manitoba la plus importante province exportatrice d'avoine pour la première fois depuis longtemps. Les exportations de l'Alberta devraient s'établir à environ 0,05 Mt.

L'élimination de la subvention au transport a également encouragé la transformation de l'avoine au pays. Les balles d'avoine représentent environ de 35 à 40 % du volume de l'avoine, mais celles-ci ont peu de valeur commerciale. Pendant la mouture, le balle est enlevée pour extraire le gruau d'avoine, qui constitue la partie précieuse de l'avoine qui est utilisée en alimentation humaine. En enlevant la balle, on réduit considérablement les coûts de transport, car le gruau d'avoine est un produit beaucoup plus dense que l'avoine brute. Les exportations canadiennes de produits de l'avoine ont augmenté considérablement, passant d'environ 12 000 t en 1990-1991 à environ 360 000 t en 2001-2002.

L'expansion de l'élevage dans l'Ouest canadien influence aussi le marché canadien de l'avoine. Cette expansion est vraisemblablement liée à certains des facteurs susmentionnés, en particulier l'abrogation de la LTGO, et a favorisé l'utilisation de l'avoine comme fourrage vert et produit d'ensilage plutôt que comme céréale. C'est notamment le cas en Alberta, où seulement 20 % de l'avoine a été récoltée comme céréale en 2002-2003, comparativement à environ 70 % en 1990. Cette baisse est en grande partie directement attribuable à la sécheresse qui a sévi en 2002-2003, mais on a relevé un net recul du pourcentage des superficies récoltées en Alberta depuis l'élimination de la subvention pour le transport du grain. On a également observé une augmentation de l'utilisation de l'avoine comme fourrage vert en Saskatchewan, mais dans une moindre mesure.

Avant la campagne 1989-1990, les exportations d'avoine relevaient du monopole de la Commission canadienne du blé (CCB). Cependant, le 1er août 1989, le gouvernement fédéral a retiré à la CCB son mandat relatif à l'avoine et les répercussions de cette mesure ont été étudiées de manière approfondie et ont donné divers résultats.

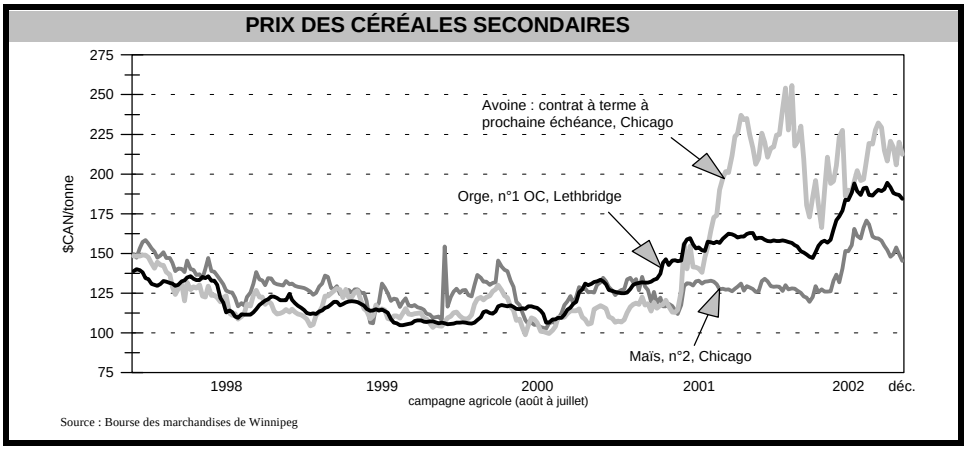

possible que le prix de l'avoine à Chicago atteigne 2,25 $US/boiss., comme cela a été le cas à quelques reprises en 2001-2002, si les utilisateurs finals sont pris de court. Cependant, une hausse d'environ 0,2 Mt des stocks d'avoine au Manitoba et le vaste programme d'exportation entrepris par l'UE font qu'il est peu probable que cela se produise. L'an dernier, les utilisateurs finals des É.-U. n'avaient pas l'option de tirer parti de stocks abondants en UE, ce qui a contribué à la flambée des prix observés et à la prime importante pour l'avoine par rapport au maïs. En 2002-2003, l'avoine devrait à nouveau commander une prime par rapport au maïs, mais celle-ci devrait être plus faible qu'en 2001-2002.

PERSPECTIVES À MOYEN TERME

Les prévisions actuelles pour 2003-2004 sont très provisoires étant donné les risques reliés aux conditions météorologiques, le nombre de mois d'ici le début de la récolte de 2003-2004 et l'imprévisibilité des facteurs stratégiques et commerciaux. Toutefois, pour 2003-2004, AAC prévoit un accroissement des superficies ensemencées, en particulier en Saskatchewan, en raison du prix élevé de l'avoine brute et du fourrage vert en 2002-2003. La pénurie de foin pendant cette même période devrait influer considérablement sur l'ensemencement, car les producteurs devraient tenter de reconstituer leurs stocks de foin et de réduire la pression sur les pâturages. Aux É.-U., la *Farm Security and Rural Investment Act* (FSRIA) ne devrait pas avoir de répercussions importantes sur les superficies ensemencées en avoine, car les prix élevés devraient encourager les producteurs à réagir aux signaux du marché plutôt qu'aux paramètres du programme de la FSRIA. On prévoit que la production et les importations d'avoine des É.-U. seront semblables aux niveaux enregistrés en 2002-2003. Selon les prévisions, la production de l'UE ne varierait guère par rapport à celle de 2002-2003.

Le prix devrait baisser considérablement pour la campagne agricole 2003-2004 en raison du gonflement des stocks de céréales fourragères dans l'Ouest canadien. De plus, en 2003-2004, le prix fléchira probablement en raison du cours baissier du maïs américain et de l'orge fourragère de l'Ouest canadien, supposition faite que des conditions climatiques normales en Amérique du Nord entraîneront une hausse des rendements et la reconstitution des stocks mondiaux de céréales secondaires. Le prix du maïs américain devrait reculer de 5 à 10 % en raison de la production accrue de cette denrée aux É.-U.

Selon les tendances de prix à long terme et l'hypothèse de rendements normaux, le prix à terme à prochaine échéance à Chicago devrait varier de 1,20 $US à 1,60 $US/boiss., pour s'établir en moyenne à 1,40 $US/boiss. environ. En d'autres termes, le prix à la ferme devrait fléchir d'environ 1 $CAN le boisseau par rapport à 2002-2003 et approcher celui du maïs et de l'orge fourragère. La baisse de prix pourrait être encore plus marquée dans certaines régions des Prairies, notamment en Alberta, où la sécheresse qui a sévi en 2002 a fait grimper le prix de l'avoine beaucoup plus haut que le prix à long terme.

L'UE pourrait envisager des subventions à l'exportation en 2003-2004, en fonction des rapports de prix entre les marchés de l'UE et des É.-U. et de considérations politiques, telles que l'expansion imminente de l'UE qui portera de 15 à 25 le nombre de pays membres.

À moyen terme, en 2004-2005 et après, la production d'avoine du Manitoba continuera probablement de bénéficier des coûts de transport relativement bas comparativement à l'Alberta et à l'ouest de la Saskatchewan. De même, les activités de transformation et les exportations canadiennes de produits d'avoine devraient continuer de prendre de l'ampleur afin de tirer parti des coûts de transport moindres qui sont liés à l'expédition d'avoine transformée. Les emblavures d'avoine en Alberta et dans l'ouest de la Saskatchewan pourraient aussi augmenter, mais la progression de cette culture dans ces provinces sera vraisemblablement axée sur la demande de fourrage vert plutôt que sur la demande de l'industrie meunière.

La brûlure de l'épi causée par le fusarium commence à poser un problème pour la culture de l'avoine, surtout au Manitoba, et l'on s'inquiète que cette maladie devienne épidémique à moyen terme. Il n'y a présentement aucune variété d'avoine qui résiste à la fusariose et les recherches en ce sens se poursuivent.

On ne prévoit aucune hausse importante des importations totales des É.-U. à moyen terme. Au titre de la FSRIA, comme les paramètres du programme pour l'avoine n'ont pas changé énormément par rapport à l'ancienne loi agricole américaine, on ne s'attend pas à ce que la production américaine d'avoine fluctue beaucoup.

On s'attend à ce que l'UE demeure un concurrent important sur les marchés américains. Il faudra surveiller les conséquences de l'expansion de l'UE dans les pays de l'Europe de l'Est, car ces pays pourraient accroître considérablement la production d'avoine de l'UE, ce qui influerait sur les marchés mondiaux de l'avoine.

Pour de plus amples renseignements :

Dennis Jackson,
Analyste des céréales secondaires p.i.
Téléphone : (204) 983-8461
Courriel : jacksond@agr.gc.ca

© Sa Majesté du chef du Canada, 2002

Version électronique disponible à www.agr.gc.ca/mad-dam/

ISSN 1207-6228
No d'AAC 2081/F

Le Bulletin bimensuel est publié par :
la Division de l'analyse du marché,
Direction des politiques de commercialisation,
Direction générale des politiques stratégiques,
Agriculture et Agroalimentaire Canada
303, rue Main, pièce 500
Winnipeg (Manitoba) Canada R3C 3G7
Téléphone : (204) 983-8473
Télécopieur : (204) 983-5524

Directrice : Maggie Liu
Chef : Fred Oleson

Directeur de la rédaction :
Gordon MacMichael

Pour recevoir un abonnement gratuit, veuillez transmettre votre adresse électronique à bulletin@em.agr.ca.

Publié aussi en anglais sous le titre :
Bi-weekly Bulletin
ISSN 1207-621X
No d'AAC 2081/E

© Imprimé sur papier recyclé

Bien que la Division de l'analyse du marché assume l'entière responsabilité des renseignements que contient ce bulletin, elle tient à remercier de leur collaboration les organismes suivants :
Alberta Oats Industry Association, Can-Oat Milling, Prairie Horizons Ltd., Statcom Ltd.,
Direction générale de la recherche (AAC), Direction générale des services à l'industrie et aux marchés (AAC)